



Erreur paie : trop perçu d'heures de modulation

Par **laura**, le **23/10/2008** à **20:46**

Je travaille de journée avec une pause déjeuner de 45mn. Le service paie de l'entreprise où je travaille n'a pas paramétré correctement mes horaires dans le logiciel et la pause déjeuner est comptée en heures travaillées depuis novembre 2007 et sont imputées dans le compteur de modulation. Le directeur s'en est rendu compte le 22 octobre et voudrait remettre à jour le compteur de modul ce qui fait que je serai en négatif et dans l'obligation de travailler plus pour les rendre, voire que ces heures me soient retirées de mon salaire de décembre. S'agissant d'une erreur de l'entreprise, en a-t-il le droit ?
Merci.

Par **lawyer 57**, le **23/10/2008** à **22:06**

Bonjour,
Le trop perçu doit être rendu.
Maintenant vous devez négocier un délai pour le rendre.
Vous pouvez même prétendre à des délais de paiement allant jusqu'à deux années.
En tout état de cause ne le laissez pas vous supprimer un mois de paie pour remettre les compteurs à zéro.